

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B223-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B223

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution d'une subvention d'investissement au PACT des Bouches-du-Rhône pour des travaux dans le cadre du bail à réhabilitation du 12 cours Laurent à Peynier

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_08

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au PACT des Bouches du Rhône pour des travaux dans le cadre du bail à réhabilitation du 12 cours Laurent à Peynier

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement au PACT des Bouches du Rhône pour des travaux dans le cadre du bail à réhabilitation du 12 cours Laurent à Peynier.

Exposé des motifs :

Parmi les cinq objectifs prioritaires du précédent Programme Local de l'Habitat, la mise en œuvre d'une politique foncière communautaire pour le logement apparaît comme primordiale, face au peu de disponibilité foncière existante sur le territoire communautaire.

A cet effet, une des fiches du PLH prévoyait qu'à la demande des communes, la CPA pouvait se porter acquéreur de terrains destinés à la construction de logements sociaux et intermédiaires ou mettre à disposition des terrains par bail emphytéotique.

La CPA a ainsi mis en œuvre cette compétence en validant l'acquisition de diverses parcelles dans le centre ancien de la commune de Peynier dont:

- par délibération n°2007-B255 du 29/11/2007, la parcelle AC 148 sise 12 cours Albéric Laurent et les lots 3, 9, 10, 11, 12 et 14 de la parcelle AC 364 sise 3 cours Albéric Laurent,

L'acquisition de l'immeuble du 12 cours Albéric Laurent été finalisée par la signature de l'acte de vente définitif le 25 juillet 2008. Elle a été conclue pour un montant total de 181 000 € hors frais.

Le PACT des Bouches du Rhône avait proposé un projet répondant aux attentes de la CPA et de la commune avec la réhabilitation de l'immeuble et la création d'un grand logement de type T3 ainsi qu'un local commercial ou associatif au rez-de-chaussée qui serait restitué à la commune

Par délibération n°2011-B043 du 10 février 2011, le Bureau Communautaire a approuvé la conclusion des baux des deux immeubles en vue de la réalisation du programme de réhabilitation. La CPA a conclu le bail à réhabilitation pour le 12 cours A. Laurent en date du 5 décembre 2011 avec le PACT des Bouches du Rhône, en vue de la réalisation du programme décrit ci-dessus pour une durée de 30 ans à compter de la réception des travaux. Au terme du bail, l'immeuble réhabilité sera remis gratuitement à la CPA.

Dans le cadre du programme de travaux, il a été défini une participation de la CPA sur les travaux relatifs au logement et sur ceux relatifs au local en vue de réaliser un ensemble harmonieux.

Ainsi, le bail à réhabilitation estimait un montant de travaux de l'ordre de 117 674, 19 € TTC et mettait en évidence des financements prévisionnels de l'Anah à hauteur de 79 649 € et de la CPA de 20 885 € dont 11 885 pour les aides aux propriétaires pour le logement et 9 000 € concernant les travaux relatifs au local (démolition de l'escalier, dépose des menuiseries bois existantes, création d'appui fenêtre et reprise feuillures, pose de menuiseries bois, ravalement de façades et individualisation du compteur d'eau).

Le coût des travaux s'est élevé à 130 535 € pour cette opération et l'Anah a versé 76 388 € et la CPA 10 885 € dans le cadre de son dispositif d'aide aux propriétaires pour le logement. Le PACT des bouches du Rhône ayant achevé les travaux relatifs au local, elle sollicite une subvention de 9 000 € de la CPA comme convenu dans le bail à réhabilitation.

La subvention sera attribuée au PACT des Bouches du Rhône aux vues des attestations de travaux et de l'attestation d'achèvement des travaux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2011_B043 du Bureau communautaire du 10 février 2011 relative à la conclusion des baux sur les parcelles référencées au cadastre sous la section AC et les numéros 148, 362, 363 et 364 sises cours Albéric Laurent et la parcelle AC 134 située rue Longue à Peynier ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux maîtres d'ouvrages concourant à la production de logements locatifs sociaux déclarés d'intérêts communautaires ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la ville en date du 28 mai 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 9 000 € au PACT des Bouches du Rhône;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution d'une subvention d'investissement au PACT des Bouches-du-Rhône pour des travaux dans le cadre du bail à réhabilitation du 12 cours Laurent à Peynier

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014